

# Lettre Aume Couture

Lettre d'information agricole du projet de territoire Aume Couture - Rédigée par la Chambre d'agriculture de la Charente - n°2

Chaque agriculteur sait que son travail est étroitement lié à l'eau. Cette eau, précieuse et capricieuse à la fois, nous oblige à la gérer avec un engagement sans faille.



Le projet de territoire est un outil pour contribuer à cette bonne gestion. Depuis déjà bien longtemps le territoire de l'Aume Couture est actif sur cette voie afin de gagner la bataille de l'eau, en qualité et en quantité.

Pour s'assurer un avenir, où productivité peut rimer avec biodiversité et culture avec nature, il faut être dans l'action. Celle qui pousse en permanence les agriculteurs à s'adapter, pour nous le changement c'est tout le temps !

A l'heure du bilan à mi-parcours, les acteurs du territoire doivent garder le cap et ne pas se laisser distraire par les gesticulations de ceux qui ne sont que des observateurs.

J'ai confiance en vous et en votre engagement, ainsi qu'en celui des partenaires pour ne pas laisser s'enliser un si beau projet, global, intelligent, et qui anticipe les défis à venir dont celui du réchauffement climatique. Les enjeux nous obligent à réussir collectivement, restons unis, poussons les actions des uns et des autres et enfin profitons ensemble de l'eau qui coule paisiblement.

*Guillaume Chamouleau  
Eau de la Chambre d'agriculture de la Charente*

## PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU

### Rappel des objectifs

- Un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau ;
- Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, pêche, usages récréatifs, etc...) permettant d'atteindre un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, et en anticipant le changement climatique ;
- Il vise à mobiliser à l'échelle du territoire des solutions privilégiant les synergies entre les bénéfices socio-économiques et les externalités positives environnementales dans une perspective de développement durable.

### PTGE Aume Couture : où en est-on ?

Le projet de territoire du bassin Aume Couture est co-porté par l'EPTB Charente et la Chambre d'Agriculture de Charente. Son programme d'action a été validé par la Commission Locale de l'eau du SAGE Charente en 2017, et s'étend sur 6 ans (2018-2023).

Ce programme comprend 5 axes stratégiques et vise à restaurer les équilibres quantitatifs et qualitatifs (voir Lettre d'Info n°1 : [www.chambre-agriculture.fr](http://www.chambre-agriculture.fr)).

Lancé en 2018, le PTGE arrive aujourd'hui à mi-parcours : 5 comités de territoire (regroupant l'ensemble des partenaires), et 6 comités techniques se sont tenus, et plusieurs actions ont été menées ou amorcées par les différents acteurs (CA16, EPTB, CEN, SMABACAB, ASA...) :

- diagnostics d'exploitations agricoles, portant sur les aspects ressource en

eau (quantitatif et qualitatif), en vue d'optimiser les pratiques et/ou le matériel.

- étude de révision des seuils de gestion de la ressource ;
- diagnostics et suivis dans le cadre de la certification Haute Valeur Environnementale ;
- conseil au pilotage de l'irrigation pendant la campagne ;
- aménagements parcellaires, avec réalisation de diagnostics et plantations de haies ;
- restauration hydromorphologique de cours d'eau.
- réalisation d'un dossier de demande d'autorisation (ASA Aume Couture) ayant débouché sur l'obtention d'une autorisation préfectorale pour la création et l'exploitation de 9 réserves de substitution.
- animation foncière (CEN) en lien avec l'objectif d'acquisition de zones humides sur le territoire.

Dans cette Lettre d'info, zoom sur les possibilités d'aménagements parcellaires, haies et bandes enherbées fleuries, qui s'offrent à vous sur le territoire.

### Membres du comité de pilotage

- Représentants de la CLE du SAGE Charente
- Etat (DRAAF, DDT, DREAL, AFB)
- Agence de l'Eau
- Région, départements
- Communautés de communes
- SMABACAB
- SIAEP
- EPTB Charente
- Fédérations de Pêche
- Charente Nature
- Chambres d'agriculture
- ASA Aume Couture
- OUGC Cogest'eau
- Coop de France
- Négoce Agricole Centre Atlantique



CHARENTE  
LE DÉPARTEMENT



# 1/ AMENAGEMENTS PARCELLAIRES : PLANTATIONS DE HAIES ET BANDES ENHERBEEES

## POURQUOI DES HAIES ?

Parmi les actions visant à restaurer les fonctionnalités du milieu, le Projet de Territoire prévoit notamment de favoriser la mise en place d'aménagements parcellaires, comme par exemple la plantation de haies.

En effet, ces éléments arborés mis en place sur votre exploitation peuvent participer à la gestion quantitative (infiltration de l'eau, amélioration de la recharge des nappes, micro-climat) et qualitative (absorption des éléments minéraux, action anti-érosive) de la ressource, tout en favorisant le développement des auxiliaires des cultures et des pollinisateurs.

## QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

La Chambre d'agriculture apporte son appui depuis 10 ans aux projets de plantations de haies et d'arbres champêtres ;

La Chambre d'agriculture de la Charente peut ainsi vous accompagner dans le montage technique et financier de votre projet, depuis la définition du besoin jusqu'à la plantation (voir schéma ci-contre).

Plusieurs types de plantations sont possibles (haies (simple, double, triple rangs), alignement d'arbres en bordure de parcelles ou intraparcellaire (agroforesterie intraparcellaire), intégration de fruitiers dans les haies champêtres ou pas.

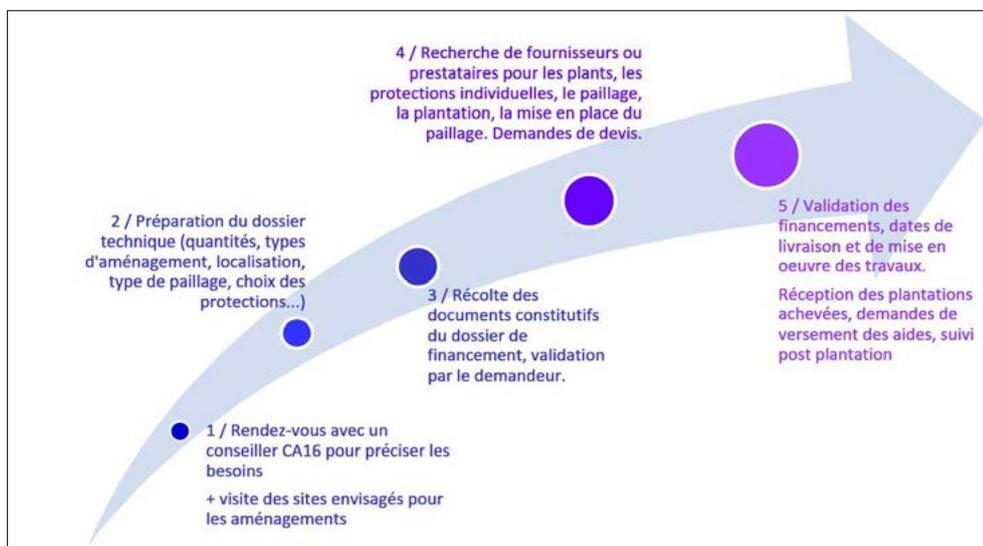
La plantation d'arbres isolés peut aussi compléter une demande.

Les plantations de vergers, ou de fruitiers « en pur » ne sont pas éligibles aux aides, sauf s'il s'agit d'une collectivité qui porte le projet (aide départementale dans ce cas).

D'autres partenaires interviennent également sur le territoire : Prom'Haies ou le CETEF de la Charente sont des partenaires importants, ainsi que la Fédération Départementale de Chasse, dans son dispositif d'accompagnement à la reconquête d'espaces favorables au petit gibier

## Quelques atouts d'une haie

- **Réservoirs** pour les **auxiliaires** qui consomment les ravageurs des cultures
- **Protection** contre les **dérives** de traitements
- **Barrière** : contre le vent, entre une parcelle et les habitations ou les routes
- Formation de **corridors écologiques** avec les autres éléments du paysage (murets, bosquets...)
- **Eau** : infiltration favorisée, absorption des éléments minéraux, érosion réduite...
- **Fixation du carbone** en période hivernale



## A VENIR - Formation

Une formation CA16 ouverte aux agriculteurs sur la thématique de la **SIMPLIFICATION DU TRAVAIL DU SOL** est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Plus d'info : Lise Gouaud - CA16 - 06 14 09 65 46.

## ACTU - «Et si je passais à l'agriculture bio ?»

Retrouvez l'agenda complet : [www.moisdelabio.fr](http://www.moisdelabio.fr)

## Le financement de mon projet de plantation

### QUEL FINANCEMENT ?

2 types de dispositifs sont mobilisables :

● **un dispositif porté par le Conseil Départemental** pour la plantation de haies et d'arbres, mais également, pour deux ans, un volet spécifique « Charente Avenir », dédié aux plantations sur terrains agricoles cultivés en bordure de zones habitées ;

● **un dispositif régional via le Plan de Relance** « Plantons des Haies en Nouvelle Aquitaine », ouvert depuis juin 2021 et jusque fin 2022, mais avec un volet annuellement remis en question suivant les consommations budgétaires allouées.

**CHARENTE** LE DÉPARTEMENT  
Subvention « Plantation de haies et d'arbres »

#### Bénéficiaires

- Agriculteurs,
- Communes,
- Etablissements publics de coopération intercommunale,
- Associations,
- Particuliers (propriétaires de parcelles agricoles)

#### Quelles conditions ?

**100 m minimum**

- **Localisation de la haie** : parcelle en milieu ouvert non constructible, en bordure de voirie, en limite de voirie. Protection des habitations de la dérive des produits phytosanitaires.
- **Essences champêtres** parmi liste du Conservatoire Botanique
- **Possibilité d'introduire des fruitiers**
- **Pour les collectivités** : possibilité de vergers

#### Quand ?

**3 Comités Techniques par an**  
(entre juin et novembre)

#### Taux d'aide

**Entre 50 et 80% des coûts réels**



#### Montant des aides

**500 € minimum de subvention**

#### Délai de réalisation

- **Délais entre le dépôt et la réponse** : 2 mois maximum
- **Réalisation des travaux** : 2 ans (possibilité de proroger)

**FRANCE** PLAN DE RELANCE  
Plan de Relance « Plantons des haies »

#### Bénéficiaires

Agriculteurs

#### Quelles conditions ?

**200 m minimum**

- Parcelle agricole
- **Agroforesterie** éligible
- **5 essences minimum** issues d'une liste fermée
- **Label « Végétal local »** favorisé

#### Quand ?

**Jusque fin 2022**  
(au fil de l'eau et dans la limite des crédits disponibles)

#### Taux d'aide

**Taux jusqu'à 100 %**  
pour l'accompagnement et l'investissement  
(préparation du sol, piquetage, plants, travaux de plantations, paillage, protection gibier, diagnostic)

#### Montant des aides

**1 000 € d'investissement minimum**

#### Délai de réalisation

- **Délais entre le dépôt et la réponse** : 8 mois maximum
- **Réalisation des travaux** : 1 an

### ET LES BANDES ENHERBÉES FLEURIES ?

Les bandes enherbées semées volontairement sont des couverts végétaux multifonctionnels, composés d'une flore adaptée aux caractéristiques de la parcelle et aux exigences de l'exploitant.

Tout comme les haies, elles peuvent, si leur localisation est pertinente, jouer un rôle important dans la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau, grâce à leur rôle de filtre vis-à-vis des produits phytosanitaires, mais aussi dans la protection de la faune et de la biodiversité (trames vertes, corridors, auxiliaires de cultures, pollinisateurs...), ou la réduction de l'érosion.

La CA16 peut vous accompagner dans votre projet afin de vous proposer les couverts les mieux adaptés à vos objectifs et contraintes.

**Vous souhaitez plus d'informations ou être accompagnés dans votre projet de plantation (haies ou bandes) ? Contactez-nous : Service environnement CA16 - 05 45 24 49 50**



## 2/ Améliorer la qualité de l'eau et agir pour la biodiversité

### LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE « HVE », C'EST QUOI ?

Il s'agit d'une certification française de l'ensemble de l'exploitation qui mesure les résultats en termes d'actions en faveur de la biodiversité et de limitation des intrants « phytosanitaires, fertilisation et gestion de l'eau ».

Mise en place en 2012, suite au Grenelle de l'environnement de 2007, la certification environnementale des exploitations répond à trois objectifs :

- Répondre aux attentes de la société
- Fédérer et rendre lisible les démarches existantes (exemple : agriculture raisonnée).
- Valoriser les pratiques agro-écologiques performantes

Pour accéder au niveau 3, il faut au préalable être certifié pour le niveau 1 ou le niveau 2

### POURQUOI ETRE CERTIFIE HVE ?

- un avantage concurrentiel pour demain, pour s'adapter aux attentes des marchés et des consommateurs,
- un label d'excellence à apposer sur ses produits,
- une anticipation sur les futures exigences réglementaires de la PAC (une des voies d'accès à l'éco-régime)

### • QUEL ACCOMPAGNEMENT CA16 ?

La Chambre d'agriculture vous accompagne dans la certification HVE, du 1er niveau (diagnostic de l'exploitation et vérification réglementaire) et jusqu'à l'audit de certification ; cette certification est obtenue seulement lors de l'obtention du niveau 3.

La prise en charge de cette certification peut se faire sous format de formation VIVEA en collectif, mais aussi sous format d'accompagnement individuel, avec un accompagnement financier (CD16, AEAG)

Nous vous accompagnons ensuite pour le suivi annuel de vérification des indicateurs et mise à jour de la certification afin de toujours être en adéquation avec les exigences mais aussi pour anticiper l'année à venir.



## 3/ AIDE AUX INVESTISSEMENTS POUR L'OPTIMISATION DE L'IRRIGATION



La 2<sup>ème</sup> vague d'accompagnement au changement climatique dans le cadre du plan de relance, démarrée en juillet dernier, est désormais close.

Etaient notamment éligibles tout matériel permettant un usage plus efficient de l'eau: matériel de micro-irrigation (micro-asperseurs, goutte-à-goutte...), pivot et rampes, sondes de pilotage, sys-

tème brise-jet, etc. Certains de ces matériels pouvant permettre également des économies d'énergie.

**TOUTEFOIS, une nouvelle enveloppe (3<sup>ème</sup> vague) pour financer ces «investissements visant à lutter contre les aléas climatiques» devrait être ouverte à partir du 13 décembre 2021.**

La Chambre d'agriculture vous tiendra informé.

### Colloque régional DEPHY

#### Réduction des phytos en grandes cultures, polyculture-élevage

**La force du collectif !**

**Inscrivez-vous ici !**

Inscription obligatoire  
Participation gratuite

**MERCREDI 8 DECEMBRE 2021**

Amphithéâtre du lycée de l'Oisellerie (16)

### PROGRAMME

Retransmission en direct de la matinée sur Agriweb.tv

- 9h00 Accueil café
- 9h30 Introduction
- 9h45 Le réseau DEPHY et les collectifs engagés dans la réduction des phytos :
- 10h00 Présentation de la synthèse technico-économique des collectifs de Nouvelle-Aquitaine
- 10h30 Comment fait-on concrètement dans le réseau ? Témoignages d'IRs DEPHY et agriculteurs membres de ces réseaux
- 12h00 Table ronde sur l'implication des filières et l'accompagnement proposé par les organismes économiques
- 13h00 Buffet sur place (gratuit)
- 14h30 Séquences ateliers techniques en petits groupes
- 16h30 Conclusion - 17h00